

REGLEMENT INTERIEUR

Tournoi Rapide de Valence 2024

Article 1 :

L'Association Valence Echecs organise l'Open Rapide de Valence le dimanche 28 avril 2024. La manifestation est composée d'un Tournoi Principal (ouvert à tous) et d'un Tournoi B réservé aux moins de 1700 élo rapide. Il y aura huit rondes dans les deux tournois.

Article 2 :

Les règles du Jeu utilisées sont les dernières règles de la FIDE en vigueur le jour du tournoi. Les appariements se font au Système Suisse intégral (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

L'article A.5 s'applique pour l'ensemble de la compétition.

Article 3 :

Cadence : 15min + 3sec/coup. Le délai de forfait est de 15min pour chaque ronde.

Article 4 :

Horaires : Fin du pointage à 9h15. Début du tournoi vers 9h45. Les retardataires commenceront le tournoi à la ronde 2.

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

SENIORS = **20€** JEUNES = **10€**

Majoration : Seniors 25€ / Jeunes 15€ à partir du 27 avril 2024.

La liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la fin de la 4^{ème} ronde. Les prix au classement général sont partagés au système Hort (les sommes en dessous de 10€ issues du système Hort seront reversées au niveau supérieur). Les prix par catégorie sont attribués au classement après départage (voir article 6). Les prix sont non cumulables.

Article 6 :

Départages: 1^{er} départage : **Buchholz Tronqué**, 2^{ème} départage : **Cumulatif**, 3^{ème} départage : **Performance**.

Article 7 :

Particularités locales :

- on considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés
- avoir une attitude convenable ;

Article 8 :

Arbitre Principal : DIMITROV Christo, Arbitre International

Arbitres Adjoints:

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

